HANDISERE

Association des Paralysés de France
Délégation de l'Isère

n°98

Juin - Juillet - Août - Septembre- Octobre 2014

Pour les douceurs d'une vie accessible
Repassez donc dans Trois, Six ou Neuf ans
Ou JAMAIS ! …

NON À L'ORDONNANCE GOUVERNEMENTALE
SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ERP ET AUX AD'AP

Sommaire

- L'équipe de la Délégation P. 2
- Editorial P. 3
- Infos Délégation P. 4
- Infos Actions P. 9
- Club Loisirs P. 14
- Agenda P. 15
- Divers P. 16

21bis avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble
téléphone : 04 76 43 13 28 - mail : apfdd38@free.fr - blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr

A.P.F

Représentante Départementale : Chantal VAURS

Directrice de la Délégation Départementale : Rose-Marie CUEVAS

Tél .04 76 43 13 28 / **Blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr/** Email : apfdd38@free.fr

https://www.facebook.com/apf.isere

Les numéros verts A.P.F (*appel anonyme et gratuit*)
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597 - A.P.F S.E.P : 0 800 85 49 76
Les sites d'information (voir le blog APF)

Maison de l'Autonomie (M.D.A)
Tél numéro vert : 0800 800 083 et 04 38 12 48 48

Attachée de **Délégation** : .....Christel DI RAGO
Comptable :.....Martine ZANARDI
Agent Administratif : .....Richard GARAMBOIS
Chargés de mission **Loisirs** : .....Thierry ROLLAND
Danièle GARET

Chargé de **mission Communication** :.....Cyril LELY
Chargés de missions **Ressources** :..... Sébastien MOSCUZZA

Responsable du réseau **bénévoles** :.....Martine GUYADER
Permanences 1 Mardi sur 2 uniquement sur rendez-vous.

Conseil **Juridique** :.....*Taduy DZUNG*
Uniquement sur rendez-vous

Responsable Handisère: .....Jean-Marc BAUD
Email : jmbaud@club-internet.fr

Correspondants A.P.F :
- à St Marcellin :.....Charlotte VACHON : 04 76 38 05 33
- à Echirolles :. .....Marc FINOT : 04 76 09 50 15
- à Fontaine :.....Monique COURBIN : 04 76 26 73 69
- à Bourgoin :.....Chantal VAURS : 04 74 97 38 23
Varoujan DERDERIAN : 06 08 11 71 91

Service "Aide Humaine" : SPASAD
Directrice : Marina GIROD de l'AIN
Tél : 04 82 40 02 20
Chef de Service: Martine CHARREL
21, avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 88 16 50
Fax : 04 76 73 10 26

Antenne de Vienne :
Secrétaire :.....Sophie GONNET
Chargée Mission Loisirs Ressources :.....Marie-Claude BORDE
04 74 53 11 32

Permanences du Service Social sur Vienne :
Permanence téléphonique :
Mardi & Jeudi 9h-12h30 et 14h-16h30.....Tél. 04 74 85 71 09

Nadine de BRULER
2, place du 19 mars 1962 - 38200 VIENNE
Tél - Rép. 04 74 85 71 09 – Tél - Fax 04 74 53 11 32

Service Social sur Grenoble :

Secrétaire **Service social** :.....Christiane LANGE
Audrey DEMONCHEAUX

Assistants Sociaux :

Amandine BALMET *Permanence :*
uniquement sur rendez-vous :.....le lundi 9h00 - 12h30

Bernard EPALLE Permanences :
- à Grenoble :.....le mercredi 13h30 -18h00
- à Bourgoin :.....le 1er jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à Voiron :.....le 2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à A.P.F. Industrie :.....le mardi 14h00 - 17h00

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme VAURS Chantal	Tél. 06 70 95 76 72
M. BARNOUX Jean-Luc	Tél. 04 76 43 02 95
M. DERDERIAN Varoujan	Tél. 06 08 11 71 91
M. GROS Daniel	Tél. 04 76 72 43 35
Mme HANZO Georgette	Tél. 04 76 09 14 05
M. MENEGHEL Victor	Tél. 06 45 92 18 32
Mme MOLLIER Chantal	Tél. 04 76 09 69 66
M. MOTTIN Yvon	Tél. 04 76 25 63 67
Mme ROGER Léonie	
M. BRISSAUD Loïc	Tél. 06 30 48 09 46
M. N'GORAN Jean	Tél. 06 16 66 16 30

CONSEIL APF DE REGION

Mme VAURS Chantal	Mme ROGER Léonie
Titulaire	Suppléante

Groupe Relais de BOURGOIN - JALLIEU

Espace le Renouveau - 11 place Schweitzer
38300 Bourgoin-Jallieu

Permanence / Accueil :

Varoujan DERDERIAN	**06 08 11 71 91**
Chantal VAURS	**06 70 95 76 72**

tous les jeudis, de 14 h à 17 h : jeux, animations, goûter ...
et le premier jeudi de chaque mois : repas à organiser,
avec inscription obligatoire.

EDITO

L'année 2014 s'achèvera bientôt et l'on sait déjà, depuis quelque temps, que 2015 ne sera pas l'année que l'on souhaitait.

Une société inclusive à tout pour tous ne sera pas. Dix ans après la loi de 2005 la compensation du handicap est loin de couvrir tous les besoins des personnes handicapées et l'accessibilité universelle a été abandonnée et repoussée à un avenir, lointain, incertain. Pourquoi ceux qui n'ont pas rempli leurs obligations depuis 2005 feraient-ils mieux dans trois, six ou neuf ans ? Sans parler des dérogations pour échapper à la mise en accessibilité des ERP que les Ad'Ap vont permettre en toute légalité.

Au niveau local ce n'est pas plus réjouissant : remise en cause de prise en charge Sécurité Sociale de soins infirmiers côtés en AIS, demandes du Conseil Général de l'Isère de remboursement à des personnes percevant une ACTP à 80% et ne justifiant pas de toute son utilisation, abandon de certains aménagements d'accessibilité dans la rénovation de la gare ferroviaire de Grenoble.

Alors oui plus que jamais les personnes handicapées ont tout intérêt à se regrouper au sein des associations pour défendre leurs droits et faire valoir leurs exigences pour obtenir une place à part entière dans la société. Rester seul, isolé, c'est se condamner, être ostracisé.

Mais pour ce faire faudrait-il encore que notre délégation, l'une des plus importantes de l'APF, ne soit plus livrée à elle-même. En effet notre directrice de délégation absente pour raison médicale depuis un an n'a toujours pas été remplacée, laissant la délégation sans direction, sans moteur pour définir des objectifs, prendre des initiatives, et réagir rapidement face à des problèmes locaux urgents.

Ce vide se fait au détriment de l'influence et de la représentation de notre association au sein de la vie départementale pour la défense des personnes handicapées physiques, et démobilise autant les salariés de la délégation que les adhérents faisant du bénévolat.

Combien de temps encore la Direction Nationale prendra-t-elle pour remédier à ce problème, à moins que ce ne soit une volonté délibérée d'abandonner notre délégation ?

Jean Marc BAUD

Responsable de Rédaction

ERP : Etablissement Recevant du Public
Ad'Ap : Agenda d'Accessibilité Programmé
AIS : Actes Infirmiers de Soins
ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

ASSEMBLEE GÉNÉRALE APF

L'assemblée générale de l'APF s'est déroulée le 28 Juin à Amiens.
Près de 300 adhérents y ont participé. Pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer, depuis les locaux des délégations les adhérents pouvaient la suivre en direct et poser des questions en direct au Conseil d'Administration.

Cinq motions pour des droits renforcés ont été proposées et soumises au vote des adhérents :

- Motion n°1 : est un appel au Président de la République concernant la conférence nationale du handicap.
- Motion n°2 : concerne l'accessibilité en proposant des sanctions financières à tous les acteurs qui ne s'engageront pas à rendre accessible la cité.
- Motion n°3 : est un appel pour un habitat inclusif et exige des réponses innovantes d'hébergement collectif ou individuel.
- Motion n°4 : demande un amendement du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement pour répondre à tous les besoins des personnes en situation de handicap.
- Motion n°5 : cette motion vous concerne tous, elle demande plus de démocratie.

Toutes ces motions ont été adoptées.
Reste à s'interroger sur la stratégie à mettre en œuvre pour se faire entendre

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adhérents de l'APF élus au conseil d'administration pour un mandat de six ans, de 2014 à 2020, classés dans l'ordre du nombre de voix obtenues :

Alain ROCHON - Sylvie MOUCHARD - Isabel DA COSTA - Gérard PIC - Morgan LIFANTE - Laëtitia PETITJEAN - Jacques SAURY - Fabienne LEVASSEUR - Joseph-Louis BARBOSA - Jacques ZEITOUN
En tant que membre des familles : Christine BEAUVERGER
En tant qu'autre membre : Yvonne DREVET-OLLIER

Le mandat des douze administrateurs élus débutera avec la séance du conseil d'administration du 25 Octobre 2014.

ELECTIONS DU BUREAU

Le nouveau Conseil d'Administration a procédé lors de sa 1ère réunion le 25 Octobre à l'élection du bureau, voici sa composition :

Président	: Alain ROCHON
Vice-présidents	: Kareen DARNAUD, Pascale RIBES, Jacques ZEITOUN
Trésorier	: Jean-Manuel HERGAS
Trésorier adjoint	: Gérard PIC
Secrétaire	: Pascal BUREAU
Secrétaire adjointe	: Sylvie MOUCHARD.

APF Association des Paralysés de France
Bouge les Lignes !

Extraits du communiqué de presse inter associatif du 25 septembre

LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES ÂGÉES ABANDONNÉS !

Les associations jugent particulièrement inacceptable l'Ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun, présentée ce matin en Conseil des ministres, qui est un recul inadmissible sur les acquis en matière d'accessibilité.

En effet, cette Ordonnance beaucoup trop souple ouvre la voie à de nouvelles dérogations et détricote entièrement la loi accessibilité de 2005, en abaissant drastiquement le niveau d'exigence légale ! L'accessibilité s'avère donc sacrifiée sur l'autel de la rigueur.

Après 40 ans d'attente et deux lois inappliquées en matière d'accessibilité, c'est un retour en arrière considérable qu'impose le Gouvernement aux millions personnes en situation de handicap, de personnes âgées. (…)

Des engagements non respectés

Alors que le Gouvernement avait promis que ces agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ne remettraient pas en cause l'échéance de 2015, les exceptions contenues dans ce texte sont si nombreuses qu'elles remettent littéralement en cause les principes initiaux de la loi accessibilité de 2005.

Ainsi, au lieu d'accompagner les acteurs retardataires vers la mise en accessibilité, cette Ordonnance vient récompenser les mauvais élèves qui ont joué la carte de l'attentisme ! Les possibilités de dérogation, de demandes de reports pour déposer les Ad'AP, les arguments pour « les difficultés financières » des entreprises, la faiblesse des amendes encourues sont autant de signaux vers un abandon de la mise en accessibilité rapide de la France.

Des méthodes de travail contestables

Les associations contestent par ailleurs les méthodes employées pour construire ce texte. Les associations de personnes en situation de handicap ont participé à des réunions de travail autour de ce texte, réunions dites « de concertation » par le Gouvernement. Durant ces rencontres, les associations ont exprimé à maintes reprises leurs nombreux désaccords, sans que leurs paroles ne soient entendues par le Gouvernement ! (…)

Aujourd'hui le Gouvernement se félicite d'un travail en commun avec les associations de personnes en situation de handicap alors que le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) a donné un avis défavorable à ce projet. (…)

Les associations représentatives des personnes en situation de handicap qui se sont largement battues pour que la loi accessibilité de 2005 voit le jour, assistent aujourd'hui à l'effacement de son ambition initiale au profit d'une Ordonnance non consensuelle.

Ce retour en arrière est inadmissible et les associations demandent que ce texte soit fortement amélioré afin que soit enfin garantie la liberté d'aller et de venir des personnes.

Les associations réunies sont :

APF - FNATH - CFPSAA - FNAUT - UNAPEI - GIHP - UNISDA - UNIOPSS - FFAIMC - UNAFAM - GFPH - CFR - AFM - les Droits du piéton - FNAPAEF

Communiqué complet sur reflexe-handicap.org/

Chers adhérents, chères adhérentes,

Comme l'éditorial vous l'a signalé, la délégation souffre énormément de la vacance du poste de Directeur ou Directrice de Délégation depuis maintenant un an.

Ce vide est démotivant, tant pour les salariés que pour les personnes faisant du bénévolat et déconstruit le travail que Rose Marie Cuevas a insufflé depuis plus de vingt ans pour faire de la délégation APF Isère un acteur important pour la représentation et la défense des droits des personnes handicapées physique dans le département.

Le Conseil Départemental le ressent ainsi et ne comprend pas pourquoi cette situation perdure, il s'en est ouvert au Président de notre association par un courrier qu'il lui a dressé et que nous vous communiquons.

Si vous aussi partagez cet avis n'hésitez pas à écrire à notre Président pour lui en faire part.

APF Association des Paralysés de France

Délégation Départementale Isère

Grenoble, le 29/10/14

Cher Président, cher ami,

Permettez-moi au nom du conseil départemental de l'Isère d'attirer votre attention sur la délégation.

Comme vous le savez, la directrice Rose-Marie CUEVAS est en arrêt maladie depuis un an. Malgré toute la volonté de l'attachée de direction, notre délégation est en perte de vitesse et devient moins visible.

La Direction régionale avait mis en place un intérim sur six mois et les salariés et bénévoles de la délégation avaient au moins un interlocuteur efficace en la personne du Directeur de la Haute Savoie, mais malgré cela il était impossible d'assurer ou de continuer tout le travail en cours de la délégation.

Beaucoup de nos adhérents se plaignent de cette situation et les salariés sont livrés à eux mêmes ce qui n'est pas une situation acceptable.

Notre délégation a toujours brillée par sa présence dans beaucoup d'instances, elle est depuis plusieurs années au premier rang des villes accessibles, et même si le conseil fait son maximum pour maintenir les acquis cela reste insuffisant et la présence d'une direction est indispensable dans ce département qui de part son accessibilité attire énormément de personnes handicapées.

Vous comprendrez que cette situation est particulièrement difficile pour tous. Nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître votre décision et vos possibilités d'intervenir concernant la direction de la délégation.
Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, cher président, l'assurance de notre considération distinguée.

Chantal VAURS
Représentante départemental

CONTRÔLE D'UTILISATION DE L'ACTP À 80 %
Par le Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère (CGI) a repris en mai dernier ses contrôles d'utilisation de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP). Ces contrôles avaient été suspendus depuis 2006 suite à la mise en place des Maisons Départementales du Handicap et de la création de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) par la loi de 2005 sur le Handicap.

Pour les personnes ayant une ACTP à un taux compris entre 40% et 75% rien de nouveau. Par contre pour celles ayant **l'ACTP à 80% il leur est demandé de justifier de l'intégralité de son utilisation**, alors que lors des contrôles antérieurs le C.G.Isère demandait une justification d'utilisation minimum de 25 heures par mois (art 4 figurant dans les notifications d'attribution par le CGI d'une l'ACTP à 80%, jusqu'en 2006).

Suite à ce contrôle, les personnes ne justifiant pas de l'utilisation totale de leur ACTP à 80% ont reçu du CGI une demande de remboursement des sommes non justifiées sur la période du contrôle, soit 6 mois.

Ceci c'est fait sans aucune information individuelle préalable aux personnes ayant une ACTP à 80%.
De plus le CGI refuse systématiquement aux personnes ayant l'ACTP à 80% tout financement pour achats de matériel ou aménagements de véhicule et logement, celles-ci doivent piocher dans leur ACTP pour ces achats.

Interpellé par plusieurs personnes concernées nous avons organisé une réunion inter-associative avec le CDTHED, l'AFM et l'APF. Nous estimons que **ces demandes de remboursement sont illégales**. En effet l'ACTP est une aide sociale forfaitaire, attribuée en fonction du niveau d'incapacité à réaliser les actes essentiels de la vie courante et non un plan d'aide personnalisé de compensation du handicap comme la PCH.

Plusieurs décisions vont dans ce sens et ont donné raison aux personnes handicapées contre leur Conseil Général :
Des jugements de la Commission Centrale d'Aide Sociale, décisions du 21 août 2000 n° 970814 et du 20 décembre 2002.
Ainsi qu'une question écrite au ministre des affaires sociales du 14/10/93 (Question écrite n°01216 paru au JO du sénat le 20/05/93).

Les personnes handicapées concernées doivent donc faire un recours, à titre personnel, sur la demande de remboursement du CGI auprès de la **Commission Départementale de l'Aide Sociale de l'Isère (CDAS)** :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère
Commission Départementale de l'Aide Sociale
Bureau 218 – Cité Administrative Dode
CS 20094 - 1, rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE CEDEX 1

Il ne s'agit pas de faire un recours gracieux auprès du Conseil Général mais de contester la décision sur le fond, à savoir : l'exigence du CGI de justifier de l'utilisation totale de l'ACTP à 80%. Les associations ne peuvent se substituer aux personnes pour déposer ce recours.

Si vous êtes dans cette situation et avez besoin d'aide, ne restez pas seul et isolé et faites-vous connaitre auprès de la délégation en téléphonant, nous vous aiderons (dans la mesure de nos possibilités) dans les démarches que vous souhaitez entreprendre.

Jean Marc BAUD

HOMMAGE À FRANÇOIS SUCHOD

Le salon de réception de l'Hôtel de Ville de Grenoble était comble ce Lundi 29 Septembre pour rendre un hommage chaleureux à François SUCHOD, conseiller municipal chargé de l'accessibilité durant deux mandats de 1995 à 2008.

Une plaquette réalisée à cette occasion par la Mairie grenobloise intitulée « François SUCHOD Une Vie pour Tous » a été présentée et remise aux personnes présentes.

Monsieur Eric PIOLLE, maire de Grenoble, puis Madame Christine GARNIER, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité, et Bernadette SUCHOD, évoquèrent chacun la personnalité et la mémoire de François.

Rose Marie Cuevas, absente pour raison de santé, avait rédigé un mot en souvenir de François, qui fut lu lors de cet hommage.

Jean Marc BAUD

Beaucoup de choses ont été dites ou écrites sur François.
Durant ses mandats il était pour les associations et
Les militants associatifs que nous sommes un véritable appui.
Son acharnement, son pouvoir de conviction, son courage pour se faire entendre nous ont beaucoup aidé.
La complicité entre nous a été permanente.

Je dis toujours que l'accessibilité est l'affaire de tous : nous avons tous œuvrés depuis toutes ces années, avant François, avec François et après François. Il ne voulait pas être Monsieur handicap ou Monsieur accessibilité, il l'a été malgré lui.

Mais il a ouvert les yeux de beaucoup d'entre nous : car quand il n'était pas écouté, il s'est fait entendre, quand on ne le comprenait pas il s'est fait traduire, et, sa présence, son handicap, sa finesse et son intelligence il nous l'a imposé. Nous ne pouvions pas faire semblant de l'écouter sans réagir, il veillait au grain et derrière lui la cohorte de l'ensemble des associations.

Nous avons travaillé ensemble, combattu ensemble, œuvré ensemble et c'est cet ''ensemble'' qu'il nous faut préserver. C'est parce qu'il a creusé ce sillon qu'il faut continuer ce travail pour une vie accessible à tous dans tous les domaines de l'existence.

En tant qu'homme politique il a tracé une voie, en tant que personne handicapée il a travaillé avec ses pairs et en tant qu'ami il a écouté, aimé et ri.

Tout cela a fait de lui un homme complet et riche à qui nous sommes heureux de rendre hommage aujourd'hui.

Rose-Marie CUEVAS

MISE EN ŒUVRE DES AD'AP POUR L'ACCESSIBILITÉ DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Pour répondre à l'échéance manquée sur l'accessibilité des ERP en 2015, le gouvernement a décidé d'agir par ordonnances en créant un **A**genda **d'A**ccessibilité **P**rogrammé (Ad'Ap) qui prendra effet un an après sa publication (Octobre 2015).

Soit en résumé :

- Les détenteurs d'ERP doivent déposer avant cette date, en mairie via la Sous-Commission Départementale Sécurité Accessibilité (SCDSA) un dossier de mise en accessibilité de leur établissement accompagné d'un agenda d'accessibilité programmé **(**Ad'Ap) qui permettra aux propriétaires d'étaler les travaux d'accessibilité sur une période de 0 à 3ans (ERP 5ème catégorie, commerces) exceptionnellement 6 ans (ERP 1ère à 4ème catégorie). Le dossier doit comporter : les expertises techniques et financières justifiant les demandes de dérogations pour impossibilités techniques ou financières manifestes.
- En fin d'exécution et à mi parcourt de l'Ad'Ap le propriétaire doit envoyer à la mairie et à la SCDSA l'état d'avancement des travaux de mise en accessibilité. Le respect des échéances de l'agenda et des engagements financiers seront vérifiés.
- Les Propriétaires ayant préalablement fait l'objet d'une mise en accessibilité favorable par la SCDSA devront faire une déclaration sur l'honneur confirmant l'accessibilité de leur établissement.
- Des sanctions sont prévues pour le non-respect des engagements.
- Des Ordonnances « Atténuations » sont en préparation. Elles confirmeront sans doute le rapport de Madame Campion sénatrice « Réussir 2015 » d'octobre 2012 et le document (Regards Croisés) sur les ERP ou l'on devine la pression des Lobbies de la construction, du commerce, de l'hôtellerie afin d'assouplir les règles dérogatoires de la loi de 2005 pour impossibilité technique manifeste, les normes, les conditions de financement, les sanctions et surtout l'allongement des délais de mise en accessibilité de 3, 6 ans. **L'APF s'élève contre ces ordonnances qu'elle ne juge pas assez encadrées et les considère comme un grave recul par rapport aux ambitions de la loi de 2005 et aux espérances des PMR à l'accessibilité universelle. Des recours et des actions sont envisagés contre ces ordonnances.**
- La SCDSA de l'Isère composée de 3 représentants de l'administration (DDT), 3 représentants des ERP (CCI, Métro, Conseil Général), 1 représentant du Maire, 4 représentants des associations d'handicapés dont 1 représentant du handicap moteur (à l'origine de > 95% des demandes de dérogations) applique déjà les atténuations dérogatoires du document « Regards Croisés » et se prépare à mettre en place les Ad'Ap.

Les craintes de l'APF se justifient largement au regard de quelques exemples de mesures dérogatoires ayant reçu un avis favorable en SCDSA :

⇒ Eléments de structure de l'ERP touchés : Les normes dimensionnelles peuvent être réduites (% de pentes augmenté, réduction largeur couloirs et portes) = La mobilité des PMR en sera réduite dans les cheminements.

⇒ Installation d'une pente > 12%. Le propriétaire se propose d'aider le PMR à la franchir = Le PMR perd son autonomie, c'est dangereux.

…/…

- ⇒ Dérogation pour un ERP en étage sans ascenseur (profession libérale). Le propriétaire propose de se déplacer à domicile = Que devient la qualité de la prestation pour le PMR ?
- ⇒ Utilisation en entrée ERP d'une rampe mobile automatique avec sonnette d'appel. Le propriétaire propose d'ouvrir et fermer la porte, déployer la rampe, aider à monter et descendre = Il y a perte complète d'autonomie du PMR.
- ⇒ Dérogation pour une entrée d'un ERP avec des marches. Il sera accessible à tous handicaps sauf au handicap moteur = Nous sommes dans la discrimination.
- ⇒ Dérogation pour refus de travaux d'accessibilité par la copropriété. Le refus est souvent systématique et rarement avéré.

Le représentant des PMR moteurs rencontre des difficultés à faire entendre son vécu devant des représentants des ERP et de l'administration à l'écoutes des propriétaires = Un vote solidaire des 4 représentants des handicaps n'est pas en mesure de peser sur la décision de la SCDSA.

Daniel GROS
Membre du Conseil Départemental & Commission Accessibilité

MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ 2014

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des actions auxquelles nous avons participées et présentées dans Handisère 97, mais juste sur son lancement le Samedi 13 Septembre.

C'est à partir de 10 heures que les bénévoles et les salariés de l'APF ont installé le stand au Jardin de Ville à Grenoble pour l'ouverture du mois de l'accessibilité.

Après un pique-nique offert par la mairie de Grenoble, les festivités ont commencé. Une grande parade a ouvert les animations : ateliers créatifs, chansons de variétés, danses africaines et pour terminer cette journée des musiciens en situation de handicap nous ont offert un agréable moment musical.

Ouverture du mois de l'accessibilité au jardin de Ville par Christine GARNIER conseillère municipale déléguée à l'accessibilité.
Les représentants des associations participant au mois de l'accessibilité ont prononcé un discours et ont remercié vivement la mairie pour son engagement et sa volonté à poursuivre cette manifestation.

Chantal VAURS

ANTENNE DE VIENNE :

DON DE L'ÉCRIVAIN PAUL CHAUVIN

A droite M. Paul CHAUVIN

Le jeudi 25 septembre nous avons accueilli à notre local à Vienne Paul CHAUVIN, auteur de 2 ouvrages sur les personnalités du Nord Isère pour un après-midi dédicaces.

Voici les mots de l'auteur :

« Le Nord-Isère est connu pour avoir un sol fertile. Humainement, cette région est tout aussi riche. Fort de ce constat, j'ai souhaité réunir dans deux volumes de "Figures nord-iséroises" celles et ceux qui sont régulièrement sous les feux des projecteurs, ou au contraire qui mériteraient de l'être. Parmi ces "figures" les personnes à mobilité réduite ont trouvé leur place. Avec notamment les deux médaillés paralympiques, Rudi Van Den Abbeele du CSBJ Handisport, de Rachel Lardière d'Handivienne, et l'infatigable Gérard Genthon de Villefontaine. Sensible à la cause du handicap, j'ai souhaité apporté ma modeste contribution. Sur chaque ouvrage vendu, deux euros seront reversés à l'Association des Paralysés de France. Au plaisir j'espère de se croiser, ou du moins d'échanger. »

Paul Chauvin

Pour toute personne intéressée, nous avons des exemplaires de ces ouvrages à l'accueil de notre antenne.

Ce don servira pour un projet bien précis. Comme nous organisons tous les ans un séjour de cinq jours pour cinq personnes à mobilité réduite, nous avons pensé utiliser ce don pour financer une partie de ce voyage.

Info pratique :

Pour toute personne titulaire d'une AAH et résidente en Rhône Alpes, il est possible de demander une carte ILLICO Solidaire qui apporte une réduction de 90 % sur tous les voyages trains et cars TER et cars Rhône-Alpes. A demander auprès de la SNCF.

Recherche de bénévoles :

Pour nous aider à vendre des tickets-dons dans le cadre de notre grand jeu national APF Handidon du 15 septembre au 15 décembre 2014.

Paul CHAUVIN Dédicaçant son livre

Nous sommes toujours en recherche cruciale et urgente de bénévoles pour notre action d'emballage cadeaux à King Jouets au Centre commercial de Givors pour le mois de décembre samedi et dimanche compris.

Sophie GONNET
Tél : 04 74 85 71 09
Notre local : 2, place du 19 Mars 1962 à Vienne

ANTENNE DE BOURGOUIN JALLIEU :

La campagne textile a collecté 18 680 kg de vêtements et chaussures.

La Délégation remercie tous les bénévoles qui ont participés et particulièrement l'école de rugby du CSBJ.

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE | Les 23 et 24 octobre au local de l'association notamment

Les vêtements solidaires de l'APF vont être collectés

La section berjallienne de l'Association des paralysés de France (APF) organise sa collecte de textiles les 23 et 24 octobre au local de l'association de 10 heures à midi et de 13 à 17 heures.

Le but ? Collecter un maximum de vêtements de particulier en faveur de l'association.

Deux solutions pour donner ses vêtements, ses draps ou chaussures s'offrent aux particuliers. La première, se rendre directement au local de l'APF avec ses sacs de vêtements. Deuxième solution, les communes environnantes ont organisé des collectes en amont où les vêtements peuvent être déposés dans les écoles et autres sites communaux. « Une fois les textiles récupérés, ils seront envoyés, via un récupérateur de vêtements, dans des pays dans le besoin. Ce qui n'est pas utilisable sera broyé et utilisé pour faire du matériel d'isolation », précise Claude Bonin, responsable de la collecte à Bourgoin-Jallieu.

L'APF, elle, revend ces vêtements au kilo au récupérateur. L'année dernière, les membres ont réussi à collecter 20 tonnes, soit 4 000 euros. Le fruit de la collecte servira à financer les différentes actions de l'association : travail des personnes handicapées, financement de fauteuils, de cannes…

Les personnes voulant aider à charger le camion de textiles sont également les bienvenues.

Collecte au 8, rue de Saint-Jean-de-Bournay, vers les anciens magasins généraux. L'APF tient une permanence les jeudis à l'espace senior du Renouveau de 14 à 17 heures.

Claude Bonin est responsable de la collecte de vêtements de l'APF à Bourgoin-Jallieu. Il sera présent avec les bénévoles de l'association pour la collecte de vêtements des 23 et 24 octobre prochains.

A GRENOBLE : Info Services

SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAD)

Notre structure propose des services d'aide humaine et de soins pour des personnes en situation de handicap moteur. Il intervient sur le territoire de Grenoble et son agglomération.

Il est composé d'un :

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Service mandataire : son rôle est de **conseiller, aider et accompagner les particuliers-employeurs** dans leurs obligations et leurs responsabilités. Il s'adresse à des personnes qui souhaitent être employeur de leurs aidants.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au **04.76.88.16.50** ou bien venir nous voir au **21, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble. (à côté de la Délégation)**

ESAT PRÉ-CLOU À ECHIROLLES

3 SECTEURS D'ACTIVITES

Services aux entreprises :

Prestations de personnel

Mise à disposition de personnes en entreprise
Vaguemestre, distribution du courrier interne, mise sous plis de fiches de paie et de factures, tenue de stock, accueil téléphonique et physique, aide administratif, saisie informatique, numérisation de documents ou encore nettoyage de parking.

Prestations de façonnage :
Conditionnement, étiquetage, kits, filmage à chaud, montage/assemblage de sous-ensemble

Pôle communication, impression

Communication Impression

Service infographie
Création et conception graphique

Service impression
Impression numérique : flyers, cartes de visites, affiches.
Traceur numérique : affiches jusqu'au format A0 .

Service publipostage & routage
Mailing, impression et personnalisation de courrier, pliage et mise sous plis, opération d'affranchissement (destinéo, envois en nombre ou tarif régulier).

Façonnage
Manuel : pliage, assemblage classeur,...
et mécanique : reliure spirale, métallique, rainage,...

Restaurant Pré-Clou

Restauration

Au 21, avenue de Grugliasco à Echirolles, le restaurant Pré-Clou est ouvert à tous, du lundi au vendredi de 11h30 à 14h, proposant une cuisine «maison» élaborée à partir de produits frais. Convention possible avec les entreprises. Les menus de la semaine sont disponibles sur demande, par mail : c.poite@esatpreclou.com.
Groupe sur réservation.

Festival Rencontres BREL et accessibilité

L'organisation du festival avait invité des associations représentantes les personnes handicapées à venir tester les aménagements, lors de la soirée du Mercredi 23 Juillet. Céline, Christel et Thierry (du Service Loisirs) ont représenté la délégation pour le concert de Julien DORE.

Depuis 2013 les organisateurs améliorent le confort d'usage du festival, notamment en mettant en place un dispositif pour rendre plus accessible les soirées aux personnes en situation de handicap par :

- Un parking réservé et un accueil personnalisé, l'entrée possible 30 mn avant le concert, un tarif réduit pour les personnes handicapées et leur accompagnant, un minibus adapté…
- Une boucle magnétique et des colonnes vibrantes installées sous le chapiteau, des bénévoles signant la Langue des Signes Française (LSF)…

« Très belle soirée ce mercredi aux Rencontres BREL, à refaire dès que l'occasion se représentera ! J'ai également adoré le cadre plus qu'agréable en pleine campagne.

De plus, de réels efforts ont été faits au niveau de l'accessibilité des lieux. Tous types de handicaps ont été pris en compte, sans oublier que les organisateurs tiennent encore à améliorer les choses à ce niveau.

Par ailleurs, la programmation musicale est très riche et variée. Il y en a vraiment pour tous les goûts et tous les budgets, des concerts gratuits sont en effet proposés tout au long du festival.

On peut également déguster de la cuisine locale à un prix plus qu'abordable, que demander de plus ! »

Céline Morosoff

Voir le site internet : www.rencontresbrel.fr/

Colonne vibrante

Jardin Botanique au Lautaret

CLUB LOISIRS

Bonjour à toutes et à tous,

L'été avec un mois de juillet plutôt maussade est terminé !
Et bien, vive l'automne et l'été indien qui nous a permis de continuer les ballades dans la nature !

L'été O'parc Paul Mistral est pour nous une belle opportunité pour nous faire connaître du grand public. Une plus grande coopération est à l'étude pour l'été 2015.

En juillet seulement une animation (fauteuil tout terrain) a été remplacée à cause de la pluie. Mais de très agréables sorties en septembre et octobre, en attendant le froid !

Un très bel accueil nous a été réservé lors de notre sortie aux Rencontres BREL à Saint Pierre de Chartreuse en juillet dernier.
L'année prochaine nous essaierons de mettre au programme de nos sorties estivales 3 soirées concert.

Venez découvrir nos activités et passer un moment convivial en vous inscrivant à la délégation de l'Isère.
Demandez le programme en début de mois si vous ne le recevez pas encore.

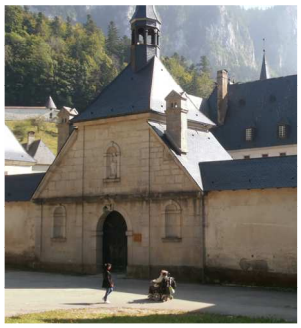

La Grande Chartreuse

A très bientôt
L'équipe d'animation

Thierry ROLLAND

Accro-branches

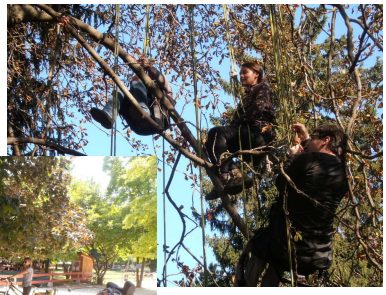

Eté O' parc Mistral

Randos accessibles à consulter à la Délég

Repas de Noël, pensez à vous inscrire très rapidement.

INFOS Agenda

Conseil Départemental : de 16h30 à 19h30

Mercredi 12 Novembre	2014
Mercredi 10 Décembre	2014
Mercredi 14 Janvier	2015
Mercredi 25 Février	2015
Mercredi 11 Mars	2015
Mercredi 08 Avril	2015
Mercredi 13 Mai	2015
Mercredi 10 Juin	2015
Mercredi 08 Juillet	2015

Il n'y a plus de permanences à la Délégation

Commission Accessibilité : de 16h30 à 19h00

Lundi 05 Janvier	2015
Vendredi 06 Février	2015
Lundi 16 Mars	2015
Lundi 20 Avril	2015
Lundi 18 Mai	2015
Lundi 22 Juin	2015

Dates à retenir :

Vendredi 12 Décembre 2014 : **Repas de NOËL**
Salle des Fêtes d'Echirolles de 19h30 à 01h00

Samedi 25 Avril 2015 : Rallye MOTO

Fermeture de la délégation : VACANCES DE NOËL

Du 25 Décembre 2014 au 04 Janvier 2015

Club Loisirs à VIENNE : Si vous êtes intéressés contactez-nous au 04 74 53 11 32

Jeudi 30 Octobre	2014	: sortie cinéma
Jeudi 06 Novembre	2014	: sortie à la journée au Casino le Lyon Vert à Charbonnières
Jeudi 13 Novembre	2014	: après-midi jeux de société au local
Jeudi 11 Décembre	2014	: journée shopping au Centre Commercial de La Part Dieu
Jeudi 18 Décembre	2014	: repas de Noël

Joyeux Noël à Toutes et Tous !!!

DIVERS

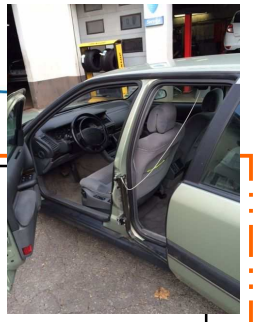

CARTON ROUGE

A l'Education Nationale
En mai 2014, un instituteur en situation de handicap demande sa mise à la retraite pour invalidité à compter de la rentrée scolaire 2014 et attend la réunion de la Commission de réforme.
Il apprend en septembre qu'il est mis à la retraite rétroactivement à compter du mois de mars, sans qu'ait été prise en compte sa RTH (Reconnaissance Travailleur Handicapé) dans le calcul du montant de sa "Pension civile".

Le fonctionnaire faisant appel de cette décision, tant sur le fond que sur la forme, il se retrouve pour l'instant sans aucun revenu depuis le 26 août !

CARTON VERT

Au garage « le *Relais Franco-Suisse* » à Crolles, qui a acquis un véhicule aménagé pour le mettre à disposition de ses clients handicapés pendant l'immobilisation de leur véhicule.
C'est une ***Safrane Renault, équipée pour conduite à mains, porte arrière-gauche coulissante et treuil pour monter le fauteuil***.

Le Relais Franco-Suisse
53 av. de la Résistance, 38920 Crolles.
Tél de M. DIAZ : 06 84 50 21 70.

Vends fauteuil roulant manuel verticalisateur. Lifestand modèle LSA Helium
La verticalisation est manuelle et réglée pour un utilisateur de 1,75 m et 65 kg. Prix à la discrétion de l'acquéreur éventuel.
Ce fauteuil est en dépôt à " *Le Carré Médical* " où il peut être vu et essayé
28 rue Barnave - 38400 St-Martin-d'Hères - Tél : 04 38 21 09 09.

HANDISERE – Sortie tous les 4 mois
Directeur de publication : Chantal VAURS - Responsable de Rédaction : J.M. BAUD - Saisie PAO : C. LELY
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

✂

ADHESION / ABONNEMENT – 2014

Bulletin à retourner à **: APF 21 bis, avenue Marcelin Berthelot - 38100 GRENOBLE**

NOM_____ Prénom_____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

* Adhésion à l'APF (donne droit au Handisère) 25 € ☐

* Nouveau : Adhésion Familiale à l'APF pour

2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
40 €	45 €	60 €	75 €
☐	☐	☐	☐

NOUVEAU

* Abonnement à FAIRE FACE National pour les **adhérents** 22 € ☐

* Abonnement à FAIRE FACE NATIONAL pour les **non adhérents** 33 € ☐